



**PROCES VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13.05.2024
EN APPLICATION DES ARTICLES L.2121-25 et R.2121-11 DU CGCT**

L'an deux mille vingt-quatre, le 13 mai, à vingt heures et trente minutes, le conseil municipal de Noisy-le-Roi, légalement convoqué, s'est réuni salle du conseil en séance publique sous la présidence de Monsieur Marc TOURELLE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 27

Présents : 23

Marc TOURELLE, Christophe MOLINSKI, Géraldine LARDENNOIS, Patrick KOEBERLE, Delphine FOURCADE, Marc TIMSIT, Marie-France AGNOFE, Guy TURQUET de BEAUREGARD, Dominique SERVAIS, Dominique JAILLON, Marie-Hélène HUCHET, Roch DOSSOU, Jean-Michel RAGUENES, Armelle LUCAS de PESLOUAN, Jérôme DUVERNOY, Frédéric RAVEAU, Loïc FLICHY, Pauline LACLEF, Sylvie HAUFF, Magali PRADEL, Catherine DOTTARELLI, Michel BOISRAME, André BLUZE

Absents ayant donné pouvoir : 4

Jean-François VAQUIERI a donné pouvoir à Marc TOURELLE
Salvador-Jean LUDENA a donné pouvoir à Christophe MOLINSKI
Cyrille FREMINET a donné pouvoir à Patrick KOEBERLE
Audrey de FORNEL a donné pouvoir à Dominique SERVAIS

Secrétaires de séance :

Marie-France AGNOFE et Delphine FOURCADE

Quorum : 14

Ordre du Jour :

1. Modification règlement Conseil Municipal – expression politique
2. Modification règlement intérieur Petite Enfance
3. Désignation référent déontologue des élus locaux
4. Compte de gestion 2023
5. Compte administratif 2023
6. Groupement de commande entre la CA VGP, les villes membres de la CA et le CCAS de Versailles
7. Contrat de mixité sociale
8. Adhésion à l'association les Amis de la Gendarmerie
9. Délégation de compétence au SEY dans le cadre de la géothermie

Marc TOURELLE

Je vous propose que l'on commence cette séance du conseil municipal. Bienvenue à toutes et à tous, bienvenue, chers collègues, bienvenue à toutes les personnes qui sont venues à ce conseil municipal et bienvenue aux personnes qui nous regardent sur les réseaux sociaux.

Nous avons un conseil municipal dont les points les plus importants seront l'adoption du compte de gestion et du compte administratif 2023, ainsi que le vote concernant le contrat de mixité sociale qui est le résultat d'un gros travail qui a été mené entre la ville et les services de l'État, et c'est Patrick qui nous en parlera.

INFORMATIONS GENERALES

Marc TOURELLE

Nous avons la chance d'avoir ce soir Madame la Présidente des Trails, nous allons demander à Dominique de nous en parler.

Dominique JAILLON

Effectivement, pour la troisième année, nous organisons les Trails de la Plaine qui, cette année, se dérouleront le dimanche 30 juin, toujours sur le même format. Une course qui se veut familiale et festive, sur quatre parcours de course et un parcours de marche nordique. Je rappelle qu'il y a une course de 1 km pour les petits de 7 à 10 ans, une course de 3 km pour les 11 à 15 ans, une course de 11 km pour les plus de 16 ans, c'est la loi qui impose cette limite d'âge, et 11 km également en marche nordique, pour ceux qui préfèrent, ensuite, le défi des fermes, 22 km pour les plus de 16 ans également.

Je profite de l'occasion pour vous dire que nous aimerions beaucoup avoir des bénévoles pour nous aider dans l'organisation, et notamment pour remplir le rôle de signaleur. Il faut être majeur et avoir son permis de conduire, mais nous avons un grand besoin de signaleurs pour le dimanche. Ce n'est pas très long, cela dure de 9h du matin jusqu'à midi à peu près, ce n'est pas compliqué, on vous expliquera exactement le rôle que vous aurez. Toutes les bonnes âmes sont donc les bienvenues.

Marc TOURELLE

Merci, Dominique, pour cette annonce concernant les Trails de la Plaine, nouvelle date le 30 juin. Vous avez compris, si vous ne vous inscrivez pas à la course, il faut vous inscrire pour être bénévole auprès de la sympathique équipe des Trails de la Plaine qui en sera à sa troisième édition.

Pour rester un peu dans le domaine de la santé, une petite information pour vous dire que l'établissement français du sang nous a désigné en 2024 comme label « Commune Donneur », en raison de tout ce que nous faisons pour pouvoir collecter un maximum de dons du sang. Ce label nous sera donc remis au cours du salon de l'AMIF 2024, qui sera reçu par notre élue en charge de cette mission, Sylvie Hauff, en compagnie de Christophe Molinski. Ils se rendront tous les deux au salon pour aller chercher ce label. Et, encore une fois, cela fait partie de notre mission citoyenne que de favoriser le don du sang. Sylvie, tu veux dire un mot là-dessus ?

Sylvie HAUFF

Effectivement, nous allons avoir la médaille d'or pour notre coopération en tant que donateurs du sang pour la commune. Je vais donc y aller avec Christophe pour récupérer cette distinction qui nous va droit au cœur, dans le sens où nous avons tout fait pour être une commune qui se donne à fond pour le don du sang. C'est véritablement important, sachant tout ce qui peut se passer sur la route et pour tous les hôpitaux qui ont, véritablement, un besoin important.

Marc TOURELLE

Merci, Sylvie, de nous le rappeler.

(M. le Maire donne lecture des pouvoirs)

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 25 MARS 2024
--

Marc TOURELLE

Y a-t-il des questions, des ajouts, des modifications ? Non. Je le mets aux voix : qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Adopté à l'unanimité.

Marc TOURELLE

Y a-t-il des commentaires, des questions ?

Michel BOISRAMÉ

Une première question concernant le diagnostic organisationnel des services techniques. Les résultats du diagnostic des risques psychosociaux ayant eu lieu en 2023, notamment sur le secteur des services techniques — je note d'ailleurs qu'il n'y a pas eu de CHSCT extraordinaire pour évoquer ce problème important —, tu as décidé la réalisation d'un diagnostic organisationnel de la Direction des services techniques par le Centre interdépartemental de gestion de Grande Couronne. Cette étude va-t-elle résoudre les risques psychosociaux ?

Marc TOURELLE

Non, ce n'est pas directement lié. On a ressenti la nécessité de faire auditer la façon dont on fonctionne au niveau des services techniques, c'est plus lié à l'organisationnel. Au Comité Social Territorial, il y a eu une restitution du travail qui a été fait pour les RPS.

Michel BOISRAMÉ

Oui, mais les risques psychosociaux c'est dans le cadre du CHSCT.

Marc TOURELLE

Oui, mais ils ont fusionné maintenant, il n'y a plus de CHSCT, c'est un CST, c'est vrai que les choses évoluent tellement.

Y a-t-il d'autres questions ?

Magali PRADEL

Peut-on aborder où en est le compte-rendu de la réunion Impédance pour les gens du T13 qui sont ici, pour que l'on n'attende pas la fin du conseil municipal ?

Marc TOURELLE

Non, bien sûr. Jérôme, peux-tu nous faire une restitution de ce qui s'est dit à cette réunion ?

Jérôme DUVERNOY

Christophe aura à compléter ce que je vais dire. C'était une première restitution de l'étude mandatée par Bailly et Noisy sur les possibilités de réduction du bruit sur la ligne T13, réalisée par Impédance, sur la base des études qui avaient été faites auparavant et des mesures du bruit qui ont été faites sur site. Ils ont donc modélisé l'ensemble de la voie Bailly-Noisy, en y rajoutant des écrans, à un minimum de 2 m jusqu'à 4 m suivant les endroits. On imagine bien que lorsqu'il y a des immeubles, il faut protéger un peu plus.

Les résultats de cette étude montrent qu'il y a la possibilité, en mettant des écrans tout le long, de réduire le bruit de manière considérable, mais pour un coût que la commune ne pourra pas prendre en compte. Il faudra donc que ça le soit par, soit la Région, soit IDFM, je ne vais pas dire le Département puisque l'on sait qu'il n'a plus beaucoup d'argent.

Christophe MOLINSKI

Le coût estimatif est de 11 millions d'euros pour faire les 3,8 km concernés par le bruit. Bien évidemment, le groupe qui était présent se doute bien qu'on ne les a pas, ni Bailly ni Noisy, et qu'il faut des renforts qui seraient la Région — ce n'est plus le Département, tu en as parlé —, IDFM, je ne sais pas.

Mais peut-être que pour avoir un meilleur accueil à IDFM, il faudrait sélectionner certains endroits où l'on a vu qu'il y avait vraiment des réductions de décibels qui allaient jusqu'à 17, 18, de mémoire. Là, il y a vraiment un impact fort, ceux où il y a très peu d'impact, il faut laisser tomber. Après, il faudrait étudier — mais là il y avait eu très peu de réponses — d'autres systèmes que le mur antibruit, parce que c'est majoritairement ce qui marche le mieux dans ce qu'ils ont présenté. On a parlé de petits systèmes au ras des voies qui sont pratiqués en Allemagne, je crois que c'est Valérie Péresse qui en a parlé. Après, il y a la réduction de la vitesse qui est toujours d'actualité, c'est ce qui marche le mieux.

Il y aura donc sûrement des choix à faire et des décisions à prendre, mais il faut de toute manière une aide.

Jérôme DUVERNOY

Je voudrais juste rajouter que c'était une première présentation, le rapport n'est pas définitif, on a demandé quelques compléments. Et je pense que l'on peut annoncer que lorsque l'on aura la version définitive, on pourra la publier sur le site de la mairie.

Marc TOURELLE

On pourra la publier sur le site Internet et on pourra aussi l'envoyer à Madame la présidente d'IDFM, en lui donnant nos préconisations et ce que l'on pourrait éventuellement retenir des solutions à financer. Magali ?

Magali PRADEL

Quel est le planning, sachant qu'effectivement Valérie Péresse s'est engagée à participer ? D'ici la fin de l'année, par exemple.

Marc TOURELLE

Je n'ai pas de planning, j'ai juste à publier le rapport et à l'envoyer à Valérie Péresse, je n'ai pas 11 millions dans mon budget. C'est donc une question qu'il faudra poser à Valérie Péresse, nous n'avons pas les financements pour cette compétence, c'est clair.

Magali PRADEL

On n'a pas dit qu'il fallait faire toute la longueur, donc à partir de là, je répète ma question, c'est quoi le planning, sélectionner les zones, savoir où est-ce qu'il est réellement besoin d'en mettre et à partir de là présenter une copie plus réaliste à Valérie Péresse.

Marc TOURELLE

C'est exactement ce que vient de dire Jérôme, c'est-à-dire des compléments à apporter à cette étude, il n'y a pas de date. Un courrier va être envoyé à Madame Péresse, après les compléments du rapport, pour pouvoir essayer d'envoyer quelque chose de réaliste à la Région.

Jérôme DUVERNOY

On a quand même une prochaine réunion du comité Riverail - AC2NB qui a été décidée, on a donc quand même un petit planning.

Marc TOURELLE

Oui, il me semble que vous ne vous quittez jamais sans avoir une prochaine date de réunion, sachant que l'on a tenu des engagements concernant cette étude qui a coûté combien ?

Jérôme DUVERNOY

De mémoire, 7 500 € pour chacune des deux communes.

Marc TOURELLE

Merci, Jérôme.

Catherine DOTTARELLI

Concernant la décision d'occupation précaire d'un bien communal pour Madame X pour une durée d'un an, que va-t-il se passer à la fin de cette année ? Aura-t-elle droit à un logement social ? Sera-t-elle prioritaire ? Et pourquoi ne pas lui avoir proposé un logement ?

Marc TOURELLE

Ce n'est pas une question de logement social, c'est quelqu'un qui souhaite investir dans la région, il lui faut donc le temps de réaliser son opération, de vendre son appartement. C'est pour cela qu'il y a une précarité d'un an.

Michel BOISRAME

La précarité n'est pas liée au logement mais à la durée ?

Marc TOURELLE

C'est lié à la durée.

Michel BOISRAME

Peux-tu nous en dire plus sur les nouveaux journaux électroniques qui vont être installés par la société Decaux ? Et seront-ils éteints la nuit ?

Christophe MOLINSKI

Pour l'instant, on ne sait pas quand ils seront installés, puisqu'ils sont en rupture de stock sur à peu près tout, ils essaient de récupérer sur une autre ville qui aurait changé d'avis. On fait absolument ce que l'on veut, si on veut les éteindre la nuit, on les éteint la nuit, si on veut les baisser, on les baisse, c'est l'avantage du LED, c'est un peu comme l'éclairage public.

Bien sûr, Decaux est soucieux de la luminosité ambiante puisqu'ils y participent également avec les sucettes, etc. Ce sera donc à nous de les régler, si on veut les baisser, on peut tout à fait le faire et je pense qu'il faut le faire et on le fera. Mais, pour l'instant, on ne les a pas, on en aura deux avant la fin de l'année, je l'espère.

Michel BOISRAMÉ

Et comment seront produits ces journaux ? Avez-vous un logiciel pour cela ?

Christophe MOLINSKI

En fait, une formation sera faite par Decaux pour Claire et Manon à la communication, mais nous travaillons déjà avec des logiciels qu'ils emploient. Il y a quand même une prise en main qui doit durer une demi-journée normalement. L'intérêt de ces journaux électroniques c'est qu'évidemment ils sont plus riches puisqu'ils peuvent passer des films, des affiches, c'est aussi pour cela qu'on les voulait parce qu'ils peuvent afficher plein de choses. Cela évite le papier, cela évite aux services techniques d'aller installer des banderoles un peu partout, quand on a des week-ends très chargés, on a plus de place pour communiquer. Avec ça, on pourra communiquer sur à peu près tout ce qu'on veut et elles sauront le faire, parce que l'encre commence à nous coûter cher.

Marc TOURELLE

Merci, Christophe.

Jérôme DUVERNOY

J'ai retrouvé le tarif exact de l'étude : 4 250 € HT par commune.

Marc TOURELLE

J'imagine qu'il y a donc eu une négociation, très bien.

MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

Marc TOURELLE

Deux choses à retenir : la première c'est que cette délibération fait suite à l'annonce qui a été faite lors du dernier conseil municipal, de la création d'un groupe avec Magali Fortuné. L'idée était de savoir comment l'on adaptait notre possibilité de communiquer, pour tous les groupes, sur la revue municipale.

La proposition qui vous est faite ce soir, dans le cadre de ce règlement intérieur, est d'attribuer un tiers de page par groupe politique : un pour la majorité, un pour « Changeons Noisy », et un pour « Mieux vivre à Noisy ».

Et on en profite aussi pour toiletter, parce qu'il y avait des choses qui n'étaient plus d'actualité. Notamment au niveau des commissions, du quorum puisque l'on n'est plus 29 mais 27. Et également au niveau du compte-rendu puisque maintenant c'est la restitution des échanges qui ont lieu.

Voilà donc ce qui vous est proposé ce soir. Y a-t-il des questions ? S'il n'y a pas de questions, je vous propose de passer au vote pour la progression de cette modification du règlement intérieur du conseil municipal : qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Adopté à l'unanimité.

MODIFICATIONS DU REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DU MULTI-ACCUEIL « LES 2 OIES »

Marie-Hélène HUCHET

Comme tous les ans, nous revoyons un peu le règlement de fonctionnement du multi-accueil, et avec l'arrivée de la nouvelle directrice en février, suivie d'un contrôle PMI, cela nous a amené à faire de petites modifications. On a déjà un peu synthétisé parce qu'on avait peut-être mis trop de détails, mais il y avait quand même cinq points dont il fallait débattre en conseil municipal :

- Les certificats médicaux pour aptitudes, pour que l'enfant puisse entrer en multi-accueil, de moins de deux mois à l'admission ;

- Ensuite, il y avait une précision au niveau des documents à fournir, il y avait seulement l'acte de naissance et maintenant on a rajouté « ou déclaration de grossesse » ;
- On a fait un petit changement d'horaire : le matin, arrivée à 9h30 au lieu de 9h45, et le départ à 16h15 au lieu de 16h20. Et le dépassement horaire exceptionnel, matin et soir, devra être validé avec la Direction au moins 48 heures avant ;
- Concernant l'absence d'un enfant, la modification porte sur : « au-delà de cet horaire, la place pourra être attribuée à une autre famille pour la journée, en ponctuel » ;
- Un nouvel ajout également : « en l'absence du médecin de la crèche, l'accompagnant santé supplée ». Cela veut dire qu'en l'absence de l'infirmière, c'est la directrice qui est complètement habilitée à prendre ses fonctions.

Il est donc proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le maire à modifier le règlement intérieur.

Marc TOURELLE

Merci, Marie-Hélène. Y a-t-il des questions ? Pas de questions, je vous propose donc d'approuver les modifications du règlement de fonctionnement du multi-accueil « les 2 Oies », selon la description qui en a été faite par Marie-Hélène Huchet : qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.

Adopté à l'unanimité.

DESIGNATION D'UN REFERENT DEONTOLOGUE POUR LES ELUS LOCAUX

Marc TOURELLE

C'est une question que nous avons évoquée la dernière fois. Après un parangonnage, nous nous sommes rapprochés du CIG qui remplit des missions diverses et qui est un partenaire sérieux. Lui-même, par délibération du 5 décembre, pour faire suite aux nombreuses sollicitations des collectivités locales, a donc mis en place un collège de deux personnes qui sont des référents déontologues, à la fois pour les agents et pour les élus. C'est une mission, pour les collectivités comme la nôtre, qui a un coût tout à fait acceptable de 320 € par an.

Nous vous proposons donc, pour toute saisine d'un référent déontologue, de nous adresser au CIG dans les conditions qui ont été décrites. Il n'y a pas de convention, il faudra juste donner au CIG la délibération les désignant et nous pourrons les saisir par simple mail : « Tout élu pourra saisir le CIG pour toute question relative à des missions de déontologie. » Nous serons ainsi dans les clous pour avoir un référent déontologue désigné pour la commune de Noisy-le-Roi.

Y a-t-il des questions ?

Michel BOISRAMÉ

Il n'y a pas de nom pour l'instant, ce sont eux qui nous adresseront le nom.

Marc TOURELLE

Il n'y a pas de nom. Magali ?

Magali PRADEL

Je n'ai pas vu l'adresse mail.

Marc TOURELLE

Nous allons vous la communiquer, nous ferons un mail demain.

S'il n'y a pas d'autres questions, je mets donc aux voix pour désigner le CIG concernant la désignation d'un référent déontologue pour les élus locaux : qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Adopté à l'unanimité.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU BUDGET PRINCIPAL – EXERCICE 2023

Géraldine LARDENNOIS

Bonsoir. Comme chaque année, il convient d'adopter le compte de gestion, celui qui est établi par le comptable public de Versailles. En fait, on valide les données qui sont dans les comptes tenus par le receveur Municipal.

Dans ce compte établi par le comptable public :

- Nos recettes s'élèvent à 16 258 509,40 € ;
- Nos dépenses s'élèvent à 14 003 554,14 € ;
- Ce qui nous fait un résultat d'exercice de 2 254 955,26 €.

C'est vraiment concordant avec ce que l'on va trouver dans le compte administratif que nous allons examiner après, et il est proposé d'approuver ce compte de gestion établi par le comptable public.

Marc TOURELLE

Merci, Géraldine. C'est une simple constatation comptable des résultats. Pas de questions ? Cela a été partagé en commission des finances, je mets aux voix : concernant le compte de gestion du budget principal, qui est contre ? Une voix contre. Qui s'abstient ? Trois abstentions, je vous remercie.

Adopté à la majorité (3 abstentions, 1 contre)

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE LA COMMUNE ET AFFECTATIONS DES RESULTATS – EXERCICE 2023
--

Géraldine LARDENNOIS

Il s'agit du compte administratif et de l'affectation des résultats pour l'exercice 2023, c'est-à-dire les comptes 2023 tenus par la mairie.

2023 s'est traduit par plusieurs chantiers dont vous avez pu voir la concrétisation : les circulations douces, l'éclairage public, des études pour le quartier Montgolfier, le début des travaux pour l'église Saint-Lubin. Des travaux de réflexions qui vont se concrétiser puisque l'on a vu une décision cette année pour refaire les cours d'école. Une année culturelle riche avec plusieurs événements : la brocante, la Fête du cèdre et des partenariats divers et variés, la Journée du livre et d'autres activités. Des événements sportifs également, nous pouvons citer la Fête du vélo, les Trails de la Plaine, la diffusion des matchs pendant la coupe du monde de rugby. Il y a eu également une nouvelle élection pour le conseil municipal des jeunes. Et une convention qui a été conclue avec la Chambre de commerce des Yvelines concernant l'attractivité du commerce dans notre commune.

Voilà donc concrètement ce qu'il s'est passé en 2023 et qui se reflète dans les chiffres :

- On retrouve les mêmes résultats que dans le compte de gestion que l'on vient de valider, avec un résultat de l'exercice, en section de fonctionnement, de 937 399,11 € ;
- En section d'investissement : 1 317 556,15 €.

Dans le système, vous savez que l'on reprend les résultats antérieurs et on neutralise des restes à réaliser. En prenant en compte les résultats antérieurs cumulés et les restes à réaliser, on se retrouve avec un résultat de l'exercice de 3 826 282,17 €. Voilà donc la traduction comptable de notre activité 2023, avec des excédents, aussi bien en fonctionnement qu'en investissement.

Sur le fonctionnement, la partie dépenses : nous avons une augmentation de nos dépenses de gestion de 16,5% par rapport à l'année précédente, avec des pourcentages d'évolution variables selon la nature des charges. On voit que les charges de personnel et les charges à caractère général ont augmenté, alors que les autres charges de gestion courante ont baissé.

On peut dire que la hausse des dépenses est essentiellement liée à l'accompagnement réalisé dans le cadre d'études pour le quartier Montgolfier, mais il y a aussi des phénomènes que tout le monde connaît : inflation sur les divers contrats que l'on peut avoir.

On constate donc une augmentation de nos dépenses en 2023.

On constate également une augmentation de recettes en 2023, globalement liée à la seule augmentation des bases foncières pour les impôts locaux. C'est cet effet qui nous conduit à une hausse de recettes. Une partie de cette augmentation est liée à l'augmentation en volume des constructions, puisqu'il y a eu l'entrée en fiscalité de nouveaux logements, mais, globalement, c'est la revalorisation des bases fiscales qui fait notre augmentation des recettes. Sachant que sur les autres recettes, on se retrouve sur les produits des services. Si ces derniers augmentent, en contrepartie on a les charges qui augmentent. C'est assez neutre puisque les produits des services sont essentiellement les cantines, et le périscolaire ne possède aucune augmentation puisque l'on arrive à saturation en nombre de participants. L'augmentation se traduit également par une augmentation des charges.

Sur la section de fonctionnement, on est dans une situation où l'on arrive à conserver de l'épargne. Nous avons constitué un emprunt l'année dernière pour l'éclairage public, mais on parvient quand même à avoir une capacité

d'épargne importante qui nous permet d'alimenter notre section d'investissement sur laquelle nous avons de gros besoins aujourd'hui.

Sur la section d'investissement 2023, si l'on regarde le cumulé par rapport aux années, on voit plutôt une évolution à la baisse de nos dépenses d'investissement et parce que l'on a de plus petites opérations et certaines opérations qui n'ont pas été finalisées.

Sur les recettes d'investissement, l'année dernière on a eu un effet un peu différent des années précédentes. D'une part, il y a eu l'emprunt, mais on voit aussi que l'on a pu bénéficier de subventions. Et en matière de ressources propres, on a eu le résultat du FCTVA qui est remboursé deux ans après, ce qui a quand même été un moyen d'alimenter notre budget d'investissement.

Notre encours de dette, nous en avons parlé, à la clôture 2023 ce sont 2 236 000 €, ce qui représente 53 € par habitant et un solde de dette de 279 € par habitant, on est vraiment très inférieur aux communes de notre strate. Le dernier emprunt a été mobilisé en janvier 2023 pour 1,5 million, sachant que la commune n'avait plus emprunté depuis 2011. Là, il nous reste 7 lignes d'emprunt qui sont vraiment en fin de vie et dont on va rembourser plusieurs lignes dans les années suivantes.

Voilà ce que l'on peut dire pour le compte administratif.

Marc TOURELLE

Merci, Géraldine, pour cette description quasiment exhaustive qui a également été partagée en commission des finances. Y a-t-il des questions ?

Magali PRADEL

Le compte individualisé du Vaucheron est donc terminé, il n'y aura pas de dépenses supplémentaires. Les 13 millions du Vaucheron, c'est le coût total de l'opération. La question est de savoir si, au niveau du terrain de basket, on compte faire des compétitions.

Marc TOURELLE

C'est Robert Thierry, on est d'accord. Il n'a jamais été question de faire de la compétition puisque, cela a été annoncé, c'est pour faire de l'entraînement.

Dominique JAILLON

Je voulais apporter une précision que l'on a évoquée lors de la commission finances, qui est que l'endettement qui a été souscrit permettait à la commune de réaliser des économies sur ses dépenses d'éclairage. Oui, nous avons repris un peu d'endettement mais qui est sain parce que générateur d'économie largement supérieure au coût de la dette.

Deuxième commentaire : lors de la commission finances, nous avons également évoqué les perspectives pour 2024, lesquelles sont intéressantes puisque l'on pense que l'on devrait avoir une stabilisation de nos dépenses, avec néanmoins une progression de nos recettes. Il est encore trop tôt pour donner des chiffres, mais je pense qu'il était intéressant de souligner cela.

Marc TOURELLE

Merci, Dominique, pour ces points qui ont été partagés en commission finances. Et il est vrai que l'emprunt réalisé pour la mise aux LEDs de tout l'éclairage de la ville est un emprunt dynamique.

André BLUZE

Où met-on l'épargne ? On la garde dans un compte ou on la place ? Elle rapporte, ou elle ne rapporte pas ?

Géraldine LARDENNOIS

On a notre épargne brute, notre excédent qui est la différence entre nos recettes de fonctionnement et nos dépenses de fonctionnement. Et ce que l'on épargne, c'est notre capacité d'autofinancement et on va le voir, et on l'avait vu au moment du BS, on alimente notre section d'investissement.

André BLUZE

D'accord. Ce n'est pas de l'épargne proprement dite, ce n'est pas du placement financier, il faut le souligner.

Géraldine LARDENNOIS

Après, les communes ne sont pas autorisées à placer leur trésorerie.

Marc TOURELLE

Merci. S'il n'y a pas d'autres questions avant l'approbation du compte administratif, je vais donc laisser momentanément la présidence de la séance à Christophe Molinski qui va mettre cette délibération aux voix.

(Monsieur le Maire quitte l'assemblée)

Christophe MOLINSKI

Nous allons donc mettre aux voix l'approbation du compte administratif de la commune et l'affectation des résultats. Qui s'abstient ? Trois abstentions. Qui est contre ? Une voix. Merci.

(Monsieur le Maire rejoint l'assemblée)

Marc, les résultats du vote : trois abstentions, une voix contre, adopté.

Michel BOISRAMÉ

Cette coutume que le Maire quitte l'assemblée lors du vote du compte administratif me paraît désuet.

Marc TOURELLE

J'entends le commentaire de Michel, je partage mais c'est comme ça dans toutes les collectivités, ça a un côté un peu vintage, je suis d'accord.

Avant de passer à la délibération suivante, je souhaite juste préciser le travail mené sous la direction de Maud et avec Géraldine, et de Wahid Bouakkaz, qui est notre nouveau directeur financier. Il n'est pas là ce soir parce que c'était plus l'exercice 2023 et je pense qu'il sera plus amené à être présent lors de prochains conseils concernant des délibérations portant sur les finances. Mais je souhaitais saluer son travail et son arrivée également qui soulage beaucoup notre directrice générale des services, qui peut maintenant se consacrer entièrement à d'autres choses et ne pas cumuler son travail de directrice générale des services avec celui de directrice financière.

Adopté à la majorité (3 abstentions, 1 contre)

CONVENTION GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE LA VILLE DE VERSAILLES, LE CCAS DE VERSAILLES, LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VERSAILLES GRAND PARC ET LES VILLES MEMBRES DE LA CA VGP

Géraldine LARDENNOIS

Nous avons déjà adhéré en 2016 à ce groupement de commandes entre VGP et diverses communes appartenant à VGP. Ce groupement de commandes a pour objectif de faire des économies d'échelle, en permettant aux communes de grouper les commandes. Cela concerne, en priorité, tout ce qui va être matériels, équipements de sécurité, mais cela peut également concerner du matériel de cuisine. Et on pourrait également demander s'il y a des besoins d'étendre cette convention à certains services.

Nous proposons donc de renouveler notre adhésion, étant précisé que la convention a été revue parce qu'elle datait de 2015, pour prendre en compte des modifications réglementaires, notamment au sujet des procédures d'appel d'offres et de groupements de commandes.

Marc TOURELLE

Merci, Géraldine, pour cette présentation. Y a-t-il des questions sur ce groupement de commandes ? Pas de questions, je la mets aux voix. Je vous propose donc de l'adopter : qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Adopté à l'unanimité

CONTRAT DE MIXITE SOCIALE PREFECTURE – VILLE - VGP

Marc TOURELLE

Ce contrat de mixité sociale est donc porté à votre appréciation. Le sujet a nécessité que l'on réunisse, à la fois la commission urbanisme et la commission sociale, comme le sujet concernait les deux commissions. Je vais donc laisser le rapporteur, Patrick Koeberle, expliciter les points les plus importants de ce contrat de mixité sociale.

Patrick KOEBERLE

Effectivement, c'est un document qui a fait l'objet d'un gros travail et d'allers-retours entre les services de l'État et ceux de la ville, qui a commencé il y a déjà plusieurs mois et qui se finalise ce soir, je l'espère.

C'est la loi 3DS de février 2022 qui a introduit la notion de contrat de mixité sociale. Il s'adresse aux communes déficitaires en logements sociaux et constitue un cadre d'engagement et de moyens à mettre en œuvre afin d'atteindre les objectifs de logements sociaux sur la triennale, entre autres, 2023–2025. Il permet d'identifier les difficultés qui sont les nôtres, mais également d'identifier les potentiels dont nous disposons ; j'insiste sur le terme « potentiels ». Il nous permet surtout un abaissement des objectifs fixés par l'État sur cette triennale de 2023 à 2025.

Pour rappel, l'objectif qui nous a été fixé par l'État en début de triennale est une production de 122 logements sociaux. La signature de ce contrat va nous permettre d'abaisser cet objectif à 92 logements au lieu de 122. L'État consent à cet abaissement en échange d'une meilleure visibilité sur nos projets en cours, et c'est bien le contenu de ce contrat qui est organisé en trois volets :

- Vous avez un premier volet qui concerne un audit de la situation actuelle ;
- Vous avez un deuxième volet qui concerne les outils et les leviers d'action potentiels, encore une fois, pour le développement de logements sociaux ;
- Et vous avez enfin un dernier volet qui concerne les engagements de moyens abaissés et les objectifs visés, et ce, en toute transparence.

La réalisation de cet objectif abaissé, nous permettrait de sortir du carencement dans lequel nous sommes aujourd'hui. Pour rappel, le carencement c'est d'abord une pénalité SRU augmentée, nous avons aujourd'hui une pénalité doublée. Ce sont aussi des contraintes et des obligations fortes sur nos droits attributions. Et c'est également un risque non négligeable que l'État prenne la main sur nos fonciers disponibles.

Comme l'a dit Monsieur le maire, ce document a été vu en commission mixte sociale et urbanisme le 2 mai dernier, puisqu'il traite des deux sujets. Il est également proposé à la signature de l'agglomération de Versailles Grand Parc avec qui nous travaillons à la rédaction d'un PLHi, le programme local de l'habitat intercommunal. Et ce, en présence de l'EPFIF, l'établissement public foncier d'Île-de-France, qui nous accompagne sur tous nos projets.

J'imagine que vous avez tous lu ce projet de contrat et, bien sûr, j'attends vos questions.

Marc TOURELLE

Merci, Patrick, pour cette présentation, qui a effectivement fait l'objet d'une réunion des deux commissions. S'il y a des questions, c'est effectivement le moment.

Michel BOISRAMÉ

Patrick, tu viens de dire que le prélèvement dû à la préfecture pour le fait que l'on n'atteigne pas les 25 % de la loi SRU, était doublé. J'ai 270 000 € en 2021–2022, et 238 000 € cette année en 2023.

Patrick KOEBERLE

Parce que la loi nous permet de déduire la surcharge foncière qui a été versée dans le cadre de projets antérieurs. Cela a été le cas en 2023 concernant le projet du Clos de la Roseraie, dans lequel il y a 30 % de logements sociaux, une vingtaine de logements qui sont dans ce programme porté par Versailles Habitat et pour lequel nous avons versé de la surcharge foncière qui vient en déduction de la pénalité.

Géraldine LARDENNOIS

La surcharge foncière était sur le Cornouiller, il n'y a pas de surcharge foncière sur le Clos de la Roseraie.

Patrick KOEBERLE

Ce n'était pas sur La Roseraie mais sur Le Cornouiller, merci.

Michel BOISRAMÉ

Du coup, la surcharge foncière est de combien sur Le Cornouiller ?

Marc TOURELLE

93 000 €.

Patrick KOEBERLE

Mais en dehors de ce versement de surcharge foncière, la pénalité est bien doublée chaque année depuis 2023. Elle est doublée par rapport à ce qu'elle devrait être.

Michel BOISRAMÉ

C'est ça, parce que j'ai fait un calcul vite fait, par exemple cette année, ça ne fait que 74 €/logement/an, c'est quand même ridicule, quand on voit la dette faible que l'on a, on ne serait peut-être pas obligé de construire des logements sociaux.

Marc TOURELLE

Si tu ne veux pas construire de logements sociaux, tu as le droit, mais c'est une obligation légale. Premièrement, on en a besoin, on a commencé à repeupler nos écoles à partir du moment où on a construit du logement social. Et deuxièmement, et je le dis et le répète, ce n'est pas qu'un aspect financier, et Patrick l'a rappelé aussi, si le maire et son équipe ne montrent pas la volonté de vouloir avancer et de répondre à ces obligations, l'État prend la main. Il l'a déjà fait dans plusieurs villes : Orgeval, à Saint-Cloud peut-être, et cela n'est pas drôle parce que là vous ne maîtrisez plus rien.

Patrick KOEBERLE

Pour terminer sur la pénalité SRU, aujourd'hui on fait l'objet d'une pénalité doublée, pour certaines communes elle peut être multipliée par 5. On a une pénalité qui n'est que doublée parce que l'on garde de très bonnes relations avec l'État.

Marc TOURELLE

Je crois que c'est 4 ou 5 du côté du Chesnay-Rocquencourt, me semble-t-il, il faudra vérifier.

Catherine DOTTARELLI

Quoi qu'il en soit, le montant par habitation aujourd'hui est d'environ 74 €, d'après les calculs que nous avons faits.

Marc TOURELLE

Le calcul est effectué par logement manquant, après, on peut faire toutes les déclinaisons que l'on veut, le contrat, comme l'a dit Patrick, nous permettrait, premièrement, de sortir du carencement et donc de diviser par deux la pénalité, et, deuxièmement, de voir les choses de façon un peu plus sereine par rapport à la menace qui pèse si l'on n'atteint pas nos objectifs. Sachant que l'on a des réunions régulières avec les services de l'État pour leur montrer que nous sommes à l'action pour faire avancer nos projets.

Michel BOISRAMÉ

Le contrat de mixité sociale est signé avec toutes les communes de VGP, ou juste avec l'institution VGP ?

Marc TOURELLE

Lors d'un conseil communautaire précédent, on a voté le contrat de mixité sociale de Viroflay, et lors du prochain il est prévu de passer celui de Noisy-le-Roi, cela ne concerne que les communes carencées.

Michel BOISRAMÉ

Elles sont au nombre de quatre : Le Chesnay-Rocquencourt, Viroflay, Versailles et nous-mêmes.

La loi 3DS autorise la mutualisation intercommunale au sein d'un EPCI entre une commune A et une commune B, est-ce qu'à terme nous allons construire plus de logements pour compenser, par exemple, Versailles qui n'a pas beaucoup de surface habitable ?

Patrick KOEBERLE

C'était effectivement l'une des options qui aurait pu être retenue, mais elle ne l'a pas été.

Catherine DOTTARELLI

Est-ce que toutes les villes carencées ont signé ce contrat ?

Marc TOURELLE

Non, c'est un libre choix qui est fait de conclure, ou pas, sur un contrat de mixité sociale. Pour le moment, il y a eu Viroflay mais je ne sais pas quelle est l'intention du Chesnay et de Versailles, de conclure, ou non, un contrat de mixité sociale, c'est à la libre appréciation de la commune.

Catherine DOTTARELLI

L'abaissement du nombre de logements de 122 à 92, on est bien d'accord, pour que ce soit précis pour ceux qui nous écoutent, que cela ne réduit pas les effectifs et les volumes prévus sur Montgolfier, Chaponval et autres. C'est vraiment à l'instant T à très court terme.

Marc TOURELLE

Oui, bien sûr.

Patrick KOEBERLE

C'est l'objectif de la triennale.

Marc TOURELLE

L'objectif c'est d'atteindre les 25 %, c'est toujours ce chiffre dans la loi.

Michel BOISFRAME

Que se passe-t-il si l'on n'atteint pas les 92 logements à la fin de la triennale ?

Marc TOURELLE

On sera toujours carencé.

Michel BOISFRAME

On peut lancer un autre contrat de mixité sociale, je crois que l'on peut aller jusqu'à trois, c'est ça ?

Marc TOURELLE

Je ne vois pas l'intérêt de faire un contrat si l'on n'a pas l'intention de le respecter, il faudra atteindre cet objectif de 92 sinon le contrat n'est plus valable.

Catherine DOTTARELLI

Quels sont les moyens que vous allez trouver pour arriver aux 92, hormis les chambres de service, etc. ?

Marc TOURELLE

Ce sont des choses très théoriques, les surélévations des bâtiments, on en a déjà parlé à plusieurs reprises, cela ne dépendra que de la copropriété si elle souhaite le faire. Et les chambres de service ne dépendront que de la copropriété si elle souhaite avancer sur ce sujet. Pour nous, c'est un sujet important et j'ai souhaité que l'on puisse solliciter les copropriétés parce qu'on ne peut pas laisser passer cela sans rien faire. Maintenant, les copropriétés sont maîtres de décider, ou pas, si elles veulent avancer avec la commune.

C'est une situation compliquée, mais on ne compte pas là-dessus pour remplir nos objectifs, on ne le fera qu'en construisant de nouveaux logements.

Patrick KOEBERLE

L'objectif de 92 peut être atteint uniquement avec le projet Montgolfier. Parce que si vous faites le calcul sur les différents lots indiqués dans le projet Montgolfier, la totalité des logements sur les lots 4B, 4C, 4A et le lot de la Poste, fait un total de 92 logements. Le programme de Montgolfier seul permet exactement d'atteindre cet objectif.

Marc TOURELLE

Merci, Patrick. D'autres questions ?

Catherine DOTTARELLI

Si jamais le programme seul ne suffit pas, je reviens toujours aux chambres de service, excusez-moi. Il est noté : « Des opérateurs spécialisés SOLIHA et SNL peuvent intervenir pour la transformation de l'habitat. » Quelles sont leurs moyens d'intervention ? Ils rachètent, ils incitent à la location ?

Marc TOURELLE

Je vais redire les choses pour que ce soit très précis. Il n'y aura rien sur les chambres de service si les copropriétés ne nous le demandent pas ; c'est une première chose. La deuxième chose, c'est très simple : s'il est décidé de faire comme cela, ce sont des préemptions au fil de l'eau, au fur et à mesure des ventes.

André BLUZE

J'ai une question : page 16 de ce contrat, on parle de rénovation du centre-ville, à quel endroit va-t-on rénover ?

Marc TOURELLE

Aujourd'hui, on lance une réflexion sur le centre-ville, sur le devenir du Relais et sur la façon dont on peut aménager le centre-ville à l'avenir. Mais pour le moment, c'est simplement un groupe de travail qui va se mettre en route pour participer à cette réflexion.

André BLUZE

D'accord. Et combien y aurait-il de nouveaux logements sociaux en faisant cette rénovation ?

Marc TOURELLE

Je n'en sais absolument rien puisqu'aujourd'hui on en est qu'au début de la réflexion.

André BLUZE

J'ai une autre question : le permis de construire pour le lot 4B a été déposé le 28/12/2023, pour le lot 6 il a été déposé le 28/12/2023, cela veut dire que les travaux vont commencer quand ?

Delphine FOURCADE

Les permis ont été déposés, seul le 4B-4C est allé au bout de l'instruction, puisque pour les autres il n'y avait pas assez de documents dans le dossier. Et pour ce 4B-4C, on a également fait une demande de pièces complémentaires à laquelle ils ont répondu, l'instruction repart donc pour quatre mois.

André BLUZE

Ce qui veut dire que la livraison serait quand si le permis de construire est accepté ?

Delphine FOURCADE

Je ne suis pas en mesure de répondre au niveau de la livraison des logements.

André BLUZE

Parce que l'on parle de plan triennal et de 92 logements que l'on doit atteindre avant 2025.

Delphine FOURCADE

Ce n'est pas la livraison qui compte, ce sont les dépôts d'agrément. Lorsque le PC est accepté, ils peuvent recevoir leurs agréments, ce qui peut compter dans notre triennale.

André BLUZE

Et pour le lot 6, c'est bien la résidence pour femmes seules, c'est le seul pour lequel on a un financement prévisionnel, les autres n'ont pas de financement ?

Patrick KOEBERLE

En termes de subventions ?

André BLUZE

Oui.

Marc TOURELLE

Concernant les financements, je peux vous dire qu'actuellement le Département a arrêté tous ses financements, j'ai eu le Président en direct qui m'a dit que sur le logement, pour le moment il arrête tous les financements. Il y a donc effectivement une grosse incertitude et l'on doit d'ailleurs voir les promoteurs, propriétaires pour voir comment on peut avancer sur ces sujets. Notamment sur celui-ci qui était le plus financé, puisque cela fait appel à des projets dont le Département a la compétence, l'accompagnement des femmes seules. Et aujourd'hui, le Département a annoncé au regard de ses recettes, qui sont très liées à la fiscalité immobilière, vous savez que nous sommes aujourd'hui en période de crise, 2023 a été une grave année de crise, 2024 n'est pas meilleure. Aujourd'hui, le Département se retire, en tout cas, de tous les financements concernant le logement. On a la chance, dans les Yvelines, d'avoir un Département qui accompagne les communes, notamment celles qui sont carencées comme la nôtre.

Nous avons donc une véritable interrogation aujourd'hui, nous devons prochainement voir tous les acteurs pour faire un point sur ce dossier. Mais il est clair, et cela m'a été dit de vive voix de façon très claire, que les financements étaient gelés. Je pense que la vocation du département des Yvelines a toujours été d'accompagner les communes, aujourd'hui, il y a un grave principe de réalité que l'on peut comprendre mais qui n'est pas une bonne nouvelle pour notre projet. En tout cas pour celui-ci, parce que l'on comptait vraiment dessus, je n'ai donc pas de réponse à apporter à l'instant T, sauf à dire que concernant les financements et les subventions, pour celles qui viennent du Département il n'y aura plus rien. Comme on l'a dit, on peut jouer en remettant en

circuit la surcharge foncière parce que de toute façon on la paye, autant la payer pour un projet que la donner à l'État.

À l'heure d'aujourd'hui, il faut que l'on reprenne un peu tout cela pour faire un point sur la faisabilité de ce projet.

Michel BOISRAMÉ

Et en ce qui concerne les autres aides régionales et de l'État ?

Marc TOURELLE

Le problème c'est que l'État a parfois des aides à la pierre ou aide les communes, mais pour les communes carencées, en général ce n'est pas prévu, il y a un petit astérisque qui dit : « Non, cela n'est pas pour vous ». D'où l'intérêt de sortir du carencement parce que ce n'est pas une situation très confortable.

Concernant la Région, pour le moment on n'a pas trop de mauvaises nouvelles du côté du logement, etc. Mais on sent bien aussi que sur d'autres projets, tout le monde serre les boulons et les vis aujourd'hui.

Michel BOISRAMÉ

Et VGP pourrait participer au financement ?

Marc TOURELLE

C'est un débat que l'on doit avoir, je ne suis pas sûr que VGP, du jour au lendemain, puisse reprendre cette compétence parce que, derrière, ce sont quand même des centaines de milliers d'euros, un projet comme la Nouvelle Etoile est d'environ 700 000 € d'aides. Si nous ne les avons pas, qui fait la jonction ? Là, cela devient compliqué. Mais c'est effectivement un débat que l'on doit avoir au sein de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc, mais je ne peux pas vous en dire plus.

André BLUZE

J'ai également une question au sujet du projet de la Nouvelle Etoile : ce seront des logements passerelles ?

Patrick KOEBERLE

Ce projet de la Nouvelle Etoile est porté par une association qui s'appelle la Nouvelle Etoile, qui a d'ailleurs déjà d'autres hébergements dans les Yvelines. Ce sont des jeunes femmes qui sont accueillies pour une durée moyenne de 18 mois, le temps de leur remettre le pied à l'étrier, de les encadrer pour qu'elles puissent repartir plus loin, procédant du logement temporaire mais, encore une fois, de façon à accompagner ces personnes dans leurs démarches.

Marc TOURELLE

Nous avons eu l'occasion de visiter un ou deux établissements tenus par cette association, ce qui nous a confortés dans le fait que c'était un gestionnaire sérieux qui mettait les moyens pour accompagner ces femmes sur un nouveau parcours.

André BLUZE

Et ils ont leurs propres services sociaux, ou est-ce que la mairie travaillera de concert avec eux ?

Marc TOURELLE

Ils ont des travailleurs sociaux dans leurs équipes, les femmes sont accompagnées et c'est pris en charge dans le cadre du projet.

André BLUZE

J'ai une dernière question : si les femmes qui restent au maximum 18 mois veulent rester sur Noisy, aura-t-on la possibilité de leur offrir des logements sociaux ?

Patrick KOEBERLE

On peut penser que certaines intégreront des logements sociaux de la ville, c'est possible.

André BLUZE

Est-ce que cela a été prévu dans les autres endroits où cela été mis en place ?

Marc TOURELLE

L'idée n'est pas de rester à Noisy-le-Roi, c'est de se remettre en route. Effectivement, Noisy n'est pas la pire des destinations lorsque l'on veut du logement social mais il n'y a pas autant — et d'ailleurs le document le montre — d'offres que de demandes.

André BLUZE

J'ai une petite remarque à faire que j'avais déjà fait au moment de la commission mixte : il faudrait modifier la faute d'orthographe que je vais souligner, c'est-à-dire que « les logements » ce n'est pas féminin.

Patrick KOEBERLE

Je croyais qu'on l'avait fait, mais on apportera une modification.

Catherine DOTTARELLI

Un autre moyen évoqué dans la convention, c'est un regard sur les logements diffus. Peux-tu préciser ce qui est entendu par ce terme ?

Marc TOURELLE

Le diffus, c'est tout ce qui n'est pas dans les gros projets, c'est-à-dire ce qui va d'ailleurs faire partie de la discussion que l'on va avoir concernant la révision du PLU. Puisqu'il va falloir identifier les zones où l'on peut davantage développer, maîtriser tout en développant. C'est cela, le diffus.

Catherine DOTTARELLI

C'est-à-dire ? Trois ou quatre habitations ou une préemption sur un appartement ou une maison qui se vend ?

Marc TOURELLE

C'est une question que l'on va aborder très prochainement dans le cadre de la révision du PLU où l'on sera amené à parler du diffus, puisqu'il faut qu'on en parle.

Delphine FOURCADE

Le diffus, on a plusieurs exemples, c'est lorsqu'un promoteur achète des terrains privés, un grand terrain ou deux terrains contigus avec des maisons, et il construit un collectif. C'est ça que l'on appelle le diffus. C'est déjà inscrit dans le PLU, il a une obligation de faire 30 % de logements sociaux.

Catherine DOTTARELLI

Oui, c'est déjà inscrit dans le PLU, la précision n'est donc pas utile. Quand on le lit, on comprend plutôt un logement, par logement, par logement.

Delphine FOURCADE

Dans le document, on identifie toutes les pistes, tous les potentiels, et on dit que dans le diffus il y a un potentiel, s'il y a une construction d'un collectif dans le diffus, il y aura du logement social.

Marc TOURELLE

De plus de 800 m².

Catherine DOTTARELLI

Dans cette convention, ce n'est pas vraiment précisé comme ça, peut-être que cela méritait d'être précisé.

André BLUZE

J'ai une question : dans le Copil, la gouvernance, il y a le comité de projet, le comité de pilotage, quelles sont les personnes qui vont intervenir dans ce comité ? Y a-t-il déjà des noms ?

Patrick KOEBERLE

Il y a déjà les membres du comité de projet qui existe, qui travaille, entre autres, sur le projet Montgolfier, ces membres sont bien sûr invités à participer et à suivre ce contrat. Nous n'avons pas encore identifié les organismes qui vont nous accompagner sur le comité de pilotage, mais au moment de la signature cela pourra être Versailles Grand Parc, l'Etat aussi sans doute autour de la table. Mais vous serez tenus au courant des membres du comité de pilotage lorsque cela sera mis en place.

Catherine DOTTARELLI

Sans pouvoir y participer.

Marc TOURELLE

Non, ce n'est pas prévu, il faut dire les choses, c'est quand même nous qui avons été élus. Il n'empêche que vous êtes membres des commissions aux travaux desquelles vous participez tel que c'est prévu.

Catherine DOTTARELLI

C'est dans le cadre de la transparence et de la démocratie, c'est tout.

Marc TOURELLE

Mais cela n'empêche pas la transparence et la démocratie et c'est d'ailleurs exactement ce que l'on fait ce soir.

Michel BOISFRAME

Juste une petite demande pour Delphine : tu sais que l'on avait fait le croquis de Noisy avec les zones délimitées, on avait dit que je pourrais l'avoir, avec en dessous du croquis, la ville avec les rues où cela passe, etc.

Delphine FOURCADE

On n'a pas encore eu le temps de refaire le doc.

Michel BOISFRAME

Ce serait bien parce que c'est quand même plus facile à lire.

Delphine FOURCADE

Oui, il faut qu'on le fasse.

Marc TOURELLE

Oui, on ne voit pas bien les rues dans le PLU, c'est vrai.

Magali PRADEL

Si l'on sort du carencement, c'est pour la période 2024–2026 ?

Marc TOURELLE

Non, 2023–2025, trois ans.

Magali PRADEL

On a été carencé en début d'année 2024, ça fait donc trois ans : 2024, 2025, 2026.

Patrick KOEBERLE

Le début du carencement était en 2020.

Magali PRADEL

Oui, 2020-2023, 2024-2026.

Patrick KOEBERLE

Oui, on est carencé depuis 2020.

Magali PRADEL

C'est donc pour sortir sur la période 2024-2026.

Marc TOURELLE

Non, ce sera jugé fin 2025 pour savoir si l'on sort, ou pas, du carencement.

Magali PRADEL

D'accord. Quel est exactement le rôle de VGP là-dedans ?

Marc TOURELLE

VGP intervient très peu, il est là parce qu'il a la compétence habitat, mais ce n'est pas lui qui va donner ses ordres aux maires, ce sont les maires et leurs équipes. VGP est un acteur obligatoire au regard de sa compétence habitat, mais il n'a d'ailleurs pas beaucoup de ressources pour s'occuper de ces choses-là, son intervention n'est donc qu'un aspect administratif et légal.

Magali PRADEL

Et au sujet du transfert des gestions des PLU à VGP ?

Marc TOURELLE

Ce n'est pas prévu, c'est obligatoire pour les communautés urbaines mais c'est facultatif pour les communautés d'agglomération, et les 18 maires sont tous d'accord pour ne pas transférer leurs PLU.

Magali PRADEL

J'ai justement une question sur le PLU : la consultation publique s'est terminée fin décembre 2023...

Marc TOURELLE

Cela fait partie des questions que l'on verra tout à l'heure, là, on va rester sur le contrat de mixité sociale.

Magali PRADEL

OK. Sur le contrat de mixité sociale, il est marqué qu'il y a des permis de construire déposés au 28 décembre 2023, le PLU, au 28 décembre 2023, n'étant pas modifié, la zone Montgolfier n'est pas constructible pour de l'habitat. Je voudrais donc savoir pourquoi la mairie a accepté des permis de construire alors que le PLU, jusqu'à présent, n'est pas modifié, ce n'est pas une zone habitable.

Marc TOURELLE

Je n'ai signé aucun permis de construire, mais rien n'empêche quelqu'un de déposer un permis, par contre, le jour où il est signé, il l'est avec la réglementation en vigueur au jour de la signature.

Magali PRADEL

C'est-à-dire que n'importe quelle société de construction pourrait déposer une demande de permis de construire sur la forêt de Cruye ou sur la Pelouse de la Gaillarderie pour y construire des logements ?

Marc TOURELLE

Oui, tout à fait, elle peut déposer, elle aura un refus mais elle peut déposer.

Magali PRADEL

D'accord. Et pour les permis de construire déposés le 28 décembre 2023, il doit y avoir une réponse de la mairie à quelle échéance ?

Marc TOURELLE

Elle a répondu tout à l'heure, il faudrait que tu écoutes puisque la question a été posée et Delphine a donné la réponse.

Magali PRADEL

Elle a dit quatre mois. Ça n'empêche que pour savoir combien de temps il y aura entre le moment où le PLU sera exécutoire et celui où il faut répondre au niveau du permis de construire, combien de temps y aura-t-il ?

Marc TOURELLE

Je n'ai pas compris la question, mais je peux quand même te donner une réponse. Je redis que le jour où je signerai le permis, je le ferai au regard de la réglementation en vigueur au jour de la signature du permis.

Magali PRADEL

Ce qui veut dire que le PLU doit être validé dans les quatre mois qui viennent et que ce soit exécutoire pour que...

Marc TOURELLE

J'ai donné pour objectif que le PLU soit voté pour le 31 décembre, je ne sais pas si l'on tiendra cet objectif, mais en tout cas, il faut qu'il le soit.

Magali PRADEL

OK. Après tu mentionnes le SDRIF avec l'obtention de la pastille complète que tu as demandée pour Chaponval. Le SDRIF, c'est pareil, que je sache il n'est pas encore voté.

Marc TOURELLE

Non, il n'est pas voté.

Magali PRADEL

Donc, on mentionne des documents qui ne sont pas votés.

Marc TOURELLE

En tout cas, notre révision du PLU, on le fait par rapport au document qui est actuellement travaillé par la Région, parce qu'il y a de grandes chances qu'il soit adopté, normalement en juillet, mais en tout cas on a tout intérêt à ne pas refaire le travail sur un document existant alors qu'il sera signé, on adapte donc toute notre révision du PLU. Encore une fois, c'est une question du PLU, on pourra en reparler tout à l'heure, je voudrais que l'on reste dans le cadre de la délibération.

Magali PRADEL

Au niveau du SDRIF, le pourcentage de logements sociaux, vous avez marqué, au niveau de Montgolfier et Chaponval : 40 % de logement social, dans le SDRIF c'est 66 %.

Marc TOURELLE

Il faudra que tu relises le SDRIF, parce que cette information n'est pas valable.

Magali PRADEL

Je ne pense pas, mais bon. Je n'ai pas vu mentionné l'îlot 3 et l'îlot 4C du projet Montgolfier.

Patrick KOEBERLE

Le 4C, c'est de l'accession, ce n'est pas du logement social, et c'est la même chose pour le lot 3, on est sûr de l'accession et pas du logement social.

Magali PRADEL

Ça ne rentre donc pas là-dedans.

Marc TOURELLE

Non. Catherine ?

Catherine DOTTARELLI

Magali a évoqué Chaponval, on a juste une précision à demander : il est noté 40 % de logements sociaux sur le projet Chaponval et 26 ha, mais cela ne nous donne pas le nombre de logements.

Marc TOURELLE

Non, parce qu'on n'en est pas là du tout, on est vraiment aux prémices, ce n'est pas ce que disait Magali qui, dans sa question, parlait d'urbanisation massive. Ce que je peux dire en tout cas, c'est que ce ne sera pas une urbanisation massive, ce sera moins dense que l'Orée de Marly, la Gaillarderie, les Prés de Renneuil, tous les collectifs qui sont présents à Noisy-le-Roi. Cela donne quand même une idée de la faible densité qui sera installée sur le projet Chaponval. Maintenant, te donner un nombre de logements serait complètement illusoire alors que l'on n'a pas commencé le début du travail de concertation et d'établissement du projet, ça ne sert donc à rien.

En tout cas, ce que je peux te dire, je te le dis en tant que maire, c'est que ce sera beaucoup moins dense que tous les secteurs que j'ai cités, ainsi que tout ce qui a été livré : La Quintinie, le Clos du Roi et les Vergers du Roi. Il faut donc remettre les choses à la bonne place, ça ne sera pas dense du tout.

Catherine DOTTARELLI

Je n'ai pas évoqué ce mot-là, j'ai posé une question : combien y aura-t-il de logements pour arriver aux 25 % ?

Magali PRADEL

L'EPFIF a donc investi dans la totalité de Chaponval pour ne pas urbaniser totalement la zone.

Marc TOURELLE

On va aménager totalement la zone, ce n'est peut-être pas toi, Catherine, mais c'est Magali qui parlait d'urbanisation massive, il faut donc que je remette les choses à leur place.

On revient au contrat de mixité sociale : y a-t-il d'autres questions avant de passer au vote ?

André BLUZE

Ce que j'aimerais, c'est que l'on puisse, au cours des différents conseils, suivre l'évolution de ces projets.

Marc TOURELLE

On le fera plus dans les commissions que dans les conseils, mais je pourrais en faire mention dans les informations générales s'il y a de l'information.

André BLUZE

Pour savoir exactement où on en est au niveau des financements. Parce que l'on peut avoir un projet et, généralement, le financement est un peu plus important. C'est important de le savoir et de le montrer à toute la population.

Marc TOURELLE

S'il n'y a plus de questions, je mets donc le contrat de mixité sociale aux voix et son approbation : qui est contre ? Quatre contre. Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Adopté à la majorité (4 contres)

ADHESION A L'ASSOCIATION « LES AMIS DE LA GENDARMERIE »
--

Christophe MOLINSKI

C'est une délibération que nous avons prise il y a quelques années, en 2019, et le Covid et plusieurs choses faisant, on ne l'avait pas reprise. Mais cela nous paraît important, surtout cette année où il y aura les J.O. et que toutes les équipes seront mobilisées, que ce soient les pompiers, gendarmes, militaires et autres, de montrer le lien qui existe entre l' élu et le gendarme, puisque très souvent nous avons des échanges avec eux. C'est ancré dans le territoire, plusieurs villes qui nous environnent ont déjà adhéré comme Bailly, Crespières, Saint-Nom, etc.. Il nous paraissait donc important de montrer cette reconnaissance envers nos gendarmes, tout simplement.

Marc TOURELLE

Merci, Christophe. Nous sommes donc les Amis de la gendarmerie et à ce titre nous vous proposons d'adhérer à l'association. Y a-t-il des questions ?

André BLUZE

Ce sera une adhésion qui sera reconduite dans le temps ?

Marc TOURELLE

Oui, la question se posera tous les ans.

André BLUZE

Est-ce que les Amis de la gendarmerie vont pouvoir intervenir lors des Trails de la Plaine pour faire un peu de service d'ordre ? Je crois que ce sujet a été évoqué en commission.

Marc TOURELLE

Les Amis de la gendarmerie ne sont pas des gendarmes.

André BLUZE

Oui mais, ceci dit, si je me souviens bien, des Amis de la gendarmerie avaient aidé lors de la première fête de la bière pour faire du filtrage, non ?

Christophe MOLINSKI

Non, c'était des réservistes.

André BLUZE

Et on leur avait donné 300 €.

Christophe MOLINSKI

Oui, les réservistes sont payants maintenant, avant ils étaient gratuits.

André BLUZE

Et je crois que l'on avait donné 100 € aux Amis de la gendarmerie, c'est la même association ?

Marc TOURELLE

Oui, c'est la même. Pas d'autres questions ? Je mets aux voix : qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.

Adopté à l'unanimité

Marc TOURELLE

C'est une délibération que nous avons reportée lors du dernier conseil municipal, pour avoir le temps de discuter avec les différents partenaires. Nous la remettons donc ce soir concernant la délégation de compétence au SEY en matière de géothermie. Jérôme va nous en parler.

Jérôme DUVERNOY

Tout le monde aura remarqué que les travaux de géothermie ont commencé au Chesnay-Rocquencourt. Et je pense que tout le monde sait également que Bailly, Noisy et certaines villes environnantes voudraient bien se greffer à ce projet, ou plutôt initier un nouveau projet de géothermie dont la ville pourrait bénéficier.

Malheureusement, Noisy n'a pas les compétences pour se lancer dans un tel projet, et l'idée de cette délibération est de s'appuyer sur le Syndicat d'énergie des Yvelines, le SEY. Ce dernier pourrait exercer, pour les membres, dont la ville de Noisy, cette compétence de création, d'exploitation de réseaux publics de chaleur et/ou de froid.

Le SEY, comme son nom l'indique, syndicat d'énergie, est compétent pour :

- Réaliser des études et assurer la maîtrise d'ouvrage d'installation et de production de distribution de réseaux de chaleur ;
- Assurer la passation avec les entreprises délégataires de tout acte relatif à la délégation de service public, DSP ;
- Egalement assurer la représentation et la défense des intérêts des usagers et donc des villes ;
- Et réaliser des actions tendant à maîtriser la demande d'énergie du réseau des consommateurs desservis en chaleur.

Déléguer cette compétence au SEY présenterait deux avantages considérables :

- Pour la ville : éviter un montage juridique et financier assez compliqué qui serait la création d'un groupement pour la désignation d'un exploitant et la gestion du service ;
- Le deuxième avantage serait de bénéficier de l'expertise du SEY dans ce domaine de l'énergie.

Il est donc demandé au conseil municipal d'approuver le transfert de la compétence relative à la création et l'exportation de réseaux publics de chaleur au SEY.

Christophe MOLINSKI

Pour une fois que cela a été fait, je pense qu'il faut le souligner puisque les deux syndicats que sont le SIGEIF, dont La Celle-Saint-Cloud et Le Chesnay sont membres, et le SEY avec Bougival, Noisy, Bailly, se sont entendus pour que ce projet aboutisse. Et ce n'est pas toujours aussi simple que les syndicats discutent entre eux, malheureusement. C'est donc à souligner puisque tout le monde y a mis de la bonne volonté, que ce soient les cinq maires cités et les deux syndicats pour que cela aboutisse.

Marc TOURELLE

Merci, Jérôme et Christophe, pour toutes ces précisions concernant cette délégation de compétence. Y a-t-il des questions ?

Magali PRADEL

Je n'ai pas vu la compétence concernant les réseaux de chaleur au niveau du SEY, je suis donc un peu surprise. Et, en deuxième question, je voudrais savoir combien cela va coûter.

Christophe MOLINSKI

En fait, le SEY a une compétence large qui est les énergies renouvelables et dans ces dernières il y a la géothermie.

Marc TOURELLE

Merci, Christophe. Concernant la question du prix, le fait de donner compétence fait que les syndicats vont travailler ensemble, vont reprendre les études qui ont été diligentées par VGP au départ, pour reprendre ce projet bis qui vient se greffer sur celui de Parly 2 qui est en train d'être creusé.

Deux aspects : il y a l'aspect production de chaleur et l'aspect distribution dans le prix. Sur l'aspect production de chaleur, c'est Engie qui a le marché puisqu'ils ont le permis minier. Le travail que vont faire les deux syndicats est d'écrire un cahier des charges pour une délégation de service public. Dans cette dernière, il y aura un prix cible

qui sera donné, parce qu'au bout d'un moment il va falloir trouver des clients et pour cela il faut qu'un prix soit déterminé. Maintenant que l'on a délégué ces compétences, il y a toute une phase entre les syndicats ainsi que les villes pour écrire le cahier des charges de cette DSP. Et le planning, c'est dans un an environ, mi-2025, pour pouvoir, après une mise en concurrence selon le code des marchés publics, désigner un délégataire de délégation de service public dans laquelle des conditions seront indiquées.

Il y a donc deux solutions : soit on définit un prix cible et on trouve des opérateurs pour s'aligner sur ce prix cible, soit on n'en trouve pas, et à ce moment-là ça ne se fera pas, je pense qu'il faut être assez clair là-dessus. Tout le monde a beaucoup parlé de géothermie, tout le monde s'est très excité au moment où le conflit en Ukraine entraînait une forte hausse des prix du gaz. Aujourd'hui que les prix du gaz redescendent, le prix de la géothermie est, pour le coup, du point de vue de l'actualité, plus cher. Ce qu'il faut retenir quand même c'est que c'est un prix stable et qui ne dépend pas des cours mondiaux. Après, pour parler du prix, ce sera la façon dont il sera déterminé.

Magali PRADEL

Donc on aura un comparatif par rapport à ce qui est pratiqué au Chesnay ?

Marc TOURELLE

Ce sera plus cher qu'au Chesnay, pourquoi ? Parce que Le Chesnay a déjà son réseau de distribution et que, concernant les 5 villes, il est à construire. Il y aura donc toute la construction du réseau qui fera que l'on sera plus cher qu'au Chesnay.

Magali PRADEL

Donc on aura bien un comparatif par rapport au projet du Chesnay avec l'intégralité du forage, du réseau de distribution ?

Marc TOURELLE

Oui, évidemment, on aura le détail, c'est ce que l'on demandera à nos futurs partenaires si l'on en trouve. Guy, tu veux rajouter quelque chose ?

Guy TURQUET de BEAUREGARD

Ce qu'a dit Monsieur le Maire est important, il faut savoir que 1 km de réseau c'est 1 million d'euros, il a donc été décidé de mutualiser entre les 5 villes tout ce projet. L'objectif du prix du mégawatt heure est fondamental, comme l'a dit Monsieur le maire, c'est important, c'est pour 30 ans. Vous savez que le gaz était à 20 € le mégawatt heure avant la crise, aujourd'hui il est à 30 € mais il va monter incontestablement. La difficulté pour nous, villes, va être de « vendre » aux « clients », les résidences. C'est un contrat de long terme sur ce prix, c'est donc un projet fondamental et ambitieux, mais j'espère qu'il sera également financé par les pouvoirs publics au niveau national.

Marc TOURELLE

On est complètement à l'aise avec ça, on est dans un écosystème où il faut que la demande rencontre l'offre, si cela ne se fait pas, le projet ne se fera pas. Mais en tout cas, nous sommes pour aller jusqu'au bout de l'établissement de cette étude, et favoriser l'émergence de la géothermie, parce que c'est notre travail en tant qu'élus, mais on ne peut pas non plus le faire à n'importe quel prix. C'est donc cela l'enjeu dans les mois qui vont venir, dans l'écriture du cahier des charges et dans le choix des futurs partenaires.

Michel BOISRAMÉ

La compétence réseaux de chaleur, que l'on voit un peu plus bas, ne s'occupe pas que de la géothermie, elle s'occupe aussi de la biomasse, etc.. Il y a encore d'autres choses dedans ou il n'y a que la géothermie et la biomasse ?

Marc TOURELLE

Non, ce sont les réseaux de chaleur urbains, il peut donc y avoir de la biomasse, de la géothermie, de surface ou profonde, et que sais-je encore.

Guy TURQUET de BEAUREGARD

C'est même obligatoire, il faut qu'il y ait un certain pourcentage de géothermie, mais si celle-ci a un problème il faut quand même pouvoir compenser par nos solutions, y compris d'ailleurs le gaz. Bougival pense même à aller plonger et profiter de la Seine pour pouvoir bénéficier de la température de la Seine pour son réseau. Toutes les solutions d'énergies renouvelables doivent faire partie du projet au-delà de la géothermie.

Michel BOISRAMÉ

Lors de la commission, Jérôme, tu nous avais dit que le fait que l'on sorte de notre compétence réseaux de chaleur avait deux bénéfices : « *L'expertise du SEY est d'éviter un montage juridique et financier compliqué que représenterait la création d'un groupement pour la désignation d'un exploitant et la gestion de service.* » Tu nous avais dit que dans tous les cas, on serait obligé de signer un accord comme celui-là, et que l'on serait donc obligé de créer ce groupement.

Marc TOURELLE

Oui, c'est ce qui était envisagé à un moment donné.

Jérôme DUVERNOY

Ce que j'ai compris c'est que l'on serait obligé de faire ce groupement mais ce serait le syndicat qui signerait et pas les villes.

Marc TOURELLE

Il y a deux solutions : soit on donne la compétence aux deux syndicats qui s'accordent pour travailler ensemble, et à ce moment-là ce sont eux qui établissent le virement avec le contrôle des communes ; soit les communes gardent la compétence, ne la transfèrent pas, et à ce moment-là elles se font un groupement de commandes, ce qui n'est effectivement pas le plus simple.

Michel BOISFRAME

Ça, je l'ai bien compris, mais pourquoi est-ce un bénéfice ?

Marc TOURELLE

Je ne sais pas, je n'étais pas à la commission.

Jérôme DUVERNOY

Il y a quand même un groupement et ce ne sont pas les communes qui se chargent de le monter.

Marc TOURELLE

C'est moins compliqué et plus sûr, parce que dans nos communes, on n'a pas ces compétences-là, je n'ai pas d'ingénieurs, de techniciens alors que les syndicats ont ces compétences. C'est quand même plus sûr, lorsqu'il faut discuter avec des industriels comme Engie ou autre, d'avoir en son sein les bonnes compétences ; ici, c'est le choix du professionnel.

Jérôme DUVERNOY

Si j'ai bien compris, il y a quand même un groupement mais ce ne sont pas les communes qui le montent, ce sont les syndicats, c'est donc plus facile pour nous même si, juridiquement, c'est la même chose.

Magali PRADEL

Comment cela va-t-il se passer au niveau des coûts ? Parce que la géothermie va concerner les grandes résidences, par exemple, les gens du Domaine du parc.

Marc TOURELLE

Non, ce n'est pas du tout pour le logement individuel, ce n'est que le collectif.

Magali PRADEL

On est d'accord. Ce que je veux dire, c'est qu'une fois que le coût sera compris dans un syndicat, comment cela sera-t-il refacturé ?

Marc TOURELLE

C'est dans la facture de géothermie. Une facture sera éditée au client qui paiera sa géothermie comme il paye aujourd'hui son gaz ou son électricité.

Magali PRADEL

Et ce sera une mutualisation sur toutes les villes ? Où ce sera comme, par exemple, chez Hydreaulys où chaque ville continue à payer un tarif particulier ?

Marc TOURELLE

Il y aura un prix qui sera le même pour tout le monde.

Magali PRADEL

Pour toutes les villes ?

Marc TOURELLE

Pour toutes les villes qui sont dans ce contrat.

Magali PRADEL

C'est-à-dire que Bougival, qui est beaucoup plus loin, paiera la même chose que nous ?

Marc TOURELLE

Dans le projet Parly 2, nous étions aussi les plus loin, au départ.

Je vous propose d'approuver la délégation de compétence au SEY en matière de géothermie, pour pouvoir avancer sur cette question : qui est contre ? Un contre. Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Adopté à la majorité (1 contre)

QUESTIONS DIVERSES

« PLU Montgolfier : où en est-on ? »

Delphine FOURCADE

Concernant Montgolfier, l'outil utilisé est la déclaration de projet. On est arrivé au bout de la procédure administrative puisque le commissaire-enquêteur a fait son enquête, a rendu son rapport. Nous sommes en train de rédiger les règles par rapport aux observations qu'il a pu émettre dans son rapport. Le coup d'après, c'est une délibération en conseil municipal pour approuver ces nouvelles règles sur le quartier Montgolfier et mettre en compatibilité avec le PLU.

Magali PRADEL

C'est prévu lors de quel conseil municipal ?

Delphine FOURCADE

Ce n'est pas encore prévu.

Magali PRADEL

Les permis de construire qui ont pour l'instant été déposés sont donc forcément conformes à ce qui sera dans le PLU.

Delphine FOURCADE

Les permis de construire ont été déposés en vue de faire de l'habitation, ce que ne permet pas aujourd'hui le PLU applicable. S'il n'est pas modifié, ce seront donc des refus.

« Financement Montgolfier »

Marc TOURELLE

J'ai déjà répondu à cette question, je réponds à chaque fois, c'est bien trop tôt, j'ai dit que ce n'était pas avant 2025, il n'y aura donc pas de réponse d'ici là.

Magali PRADEL

Pourtant, ce sont tous les Noiséens qui contribuent au paiement de toutes les études et je ne vois pas pourquoi cela ne pourrait pas être accessible.

Marc TOURELLE

Mais parce que l'on n'a pas la réponse aujourd'hui.

Magali PRADEL

Guy a expliqué qu'il y avait eu un certain nombre d'études, et même un crash test, et on ne peut donc pas les voir.

Marc TOURELLE

Il faut que les choses soient consolidées pour que l'on puisse montrer, on ne peut pas les montrer à ce stade-là. J'ai déjà dit que ce ne serait pas avant 2025, à chaque fois que cette question reviendra en 2024, je donnerai cette réponse.

« Liste du patrimoine »

Géraldine LARDENNOIS

On a reçu l'actif comptable validé par le service comptable de Versailles, nous l'enverrons donc.

« Eaux usées : où est le dossier pour Montgolfier ? Combien cela coûte-t-il à la ville ? »

Guy TURQUET de BEAUREGARD

J'ai sous les yeux le coût estimé dans l'avant-projet simplifié de Montgolfier, il est de 87 570 €.

« Prochain conseil municipal : date non compatible avec l'AG de la Gaillarderie »

Marc TOURELLE

On n'a jamais fixé les dates du conseil municipal, depuis presque 25 ans que je suis élu, en fonction de telle ou telle assemblée générale. Il est bien clair, je le redis, que lorsque l'on est élu municipal, la priorité doit être à ses fonctions municipales. Après, on peut toujours déposer un pouvoir, soit dans une assemblée telle que le conseil, et cela arrive, on en a quatre ce soir, soit dans l'AG de la Gaillarderie. Mais on ne consulte pas les dates de toutes les associations et de toutes les copropriétés avant de fixer un conseil, on le fait au regard des exigences sur la façon dont on doit avancer sur les conseils.

« Demande de permis de construire »

Magali PRADEL

Est-ce que les permis seront consultables ?

Marc TOURELLE

Les permis de construire sont consultables une fois qu'ils sont acceptés.

Magali PRADEL

Et pour les demandes ?

Marc TOURELLE

Non, tant qu'ils ne sont pas acceptés, ils ne sont pas considérés comme consultables. Et ce serait une faute de ma part de le faire, passible de sanctions civiles, voir pénales, il est donc hors de question que l'on vous présente des dossiers de permis de construire en cours.

« Jeux Olympiques : rien n'est fait à Noisy-le-Roi ? »

Christophe MOLINSKI (donne lecture d'un courrier de Salvador-Jean LUDENA)

« Nous avons prévu un budget de 5 000 € l'an passé, 2023, pour l'achat de billets. Pour autant, compte tenu du coût des billets et de la difficulté pour les avoir, nous avons renoncé à en prendre. Par contre, nous prévoyons de prendre des billets pour les jeux paralympiques, plus abordables, notamment pour quelques matchs de handball et de cécifoot, deux disciplines dont les associations présentes à nos côtés prévoient d'avoir des actions autour du handicap à l'avenir. Les billets sont destinés aux membres des deux associations, à l'équipe de l'administration et aux élus de la commission jeunesse et sports. »

Marc TOURELLE

Merci, Christophe.

J'avais une dernière adresse faite aux élus de Noisy-le-Roi par Magali PRADEL concernant : « Les survols de la zone de Chaponval avec ce projet sur Chaponval, je le redis, d'urbanisation massive, je pense que c'est comme

cela qu'on l'appellera, de la zone Chaponval. Je souhaitais donc sensibiliser le conseil municipal dans le cadre de cette opération ».

Je ne pense pas qu'aucun élu ici — nous en avons parlé — oublie que la zone Chaponval est dans la zone de survol de l'aérodrome de Saint-Cyr-l'Ecole. Surtout pas moi puisque depuis 10 ans j'en parle à toutes les commissions de l'aérodrome de Saint-Cyr-l'Ecole, et l'AC2NB peut en attester puisqu'elle est présente à cette commission. C'est donc un sujet que j'ai abordé, d'ailleurs de façon encore plus insistante la dernière fois, à tel point que le secrétaire général de la préfecture, à qui j'ai fait visiter avec ses services le secteur Chaponval, est venu avec un représentant de la DGAC.

Comment pourra-t-on faire ? Tu dois le savoir aussi, au nom de l'AC2NB. Il y a un plan d'exposition au bruit de l'aérodrome de Saint-Cyr qu'il est prévu de réviser, et dans ce cadre-là on fera une intervention très forte auprès du commissaire enquêteur pour que ce sujet soit porté à l'ordre du jour. En tout cas, je ne l'oublie pas et je ferai le maximum pour que l'on puisse dévier, tout au moins, ces trajectoires. Je le dis, c'est un sujet que j'aborde tous les ans.

Magali PRADEL

Donc il n'y aurait plus de survol au niveau de Chaponval ?

Marc TOURELLE

Je ne sais pas, je ne saurais te dire, mais en tout cas on en parlera dans le plan d'exposition au bruit, qui devrait faire l'objet d'une révision puisque, je le rappelle, il date de 1985, il a donc près de 40 ans. Et il y a normalement un décret d'application qui doit lancer ce plan d'exposition au bruit, il n'est pas encore paru mais dès qu'il le sera, ce plan sera révisé. Dans ce cadre-là, je ferai une intervention très forte, à la fois auprès du commissaire-enquêteur, mais aussi auprès du préfet. Sachant que ce ne sont pas des choses faciles à obtenir, la DGAC est une administration en elle-même, ce ne sont pas des gens qui lâchent comme cela des aérodromes, des pistes ou des survols. Ce n'est donc pas une mince affaire, mais c'est une affaire à laquelle je suis profondément attachée et pour laquelle nous ferons en sorte que les choses puissent évoluer.

André BLUZE

J'ai une question pour Christophe. Lors du dernier conseil, tu te languissais de mon retour au sujet du budget participatif, je voudrais connaître les résultats des deux dernières consultations qui ont été faites, puisqu'elles sont terminées. Il y avait notamment une première consultation sur la salle multiculturelle, la seconde était sur l'envoi des dossiers pour le budget participatif dont la fin était au 30 avril. Nous voudrions donc savoir quels sont exactement les résultats.

Christophe MOLINSKI

Déjà, c'est effectivement un nouvel outil que nous avons eu du mal à lancer. Il faut être clair, pour le moment les retours ne sont pas ceux que l'on espérait, peut-être par manque de communication, peut-être parce que les gens n'ont pas ce souci-là, je n'en sais rien. Mais nous avons également eu une période où les gens n'étaient pas beaucoup là, cela n'aide pas.

Sur le budget participatif, il faudra le relancer puisqu'il est toujours ouvert et au budget de cette année, il n'y a donc pas de raison de ne pas le rouvrir à la discussion. Il n'y a pas de dossier du tout, parce que c'est assez simple, les gens disent : « J'ai une idée, mais allez-y, développez-la et appliquez-la. » Ce n'est pas vraiment l'objectif du budget participatif, normalement tu as un projet, tu le montres, tu le chiffres et ensuite tu vas le proposer. Il est ensuite décidé par un jury de l'appliquer pour le bien du plus grand nombre. Pour l'instant, cela n'a pas marché, nous allons analyser pourquoi, je pense qu'il y a un problème de communication, peut-être que nous n'avons pas touché les gens. Mais il n'y a pas non plus une volonté en face de vouloir faire des choses, pour l'instant il n'y a donc pas de résultat, nous allons continuer.

André BLUZE

Quelles actions correctives va-t-on faire ?

Christophe MOLINSKI

Nous allons nous réunir justement pour en décider puisqu'un comité gère l'Agora, notamment avec Audrey de FORNEL, pour voir ce que l'on peut faire différemment, notamment au niveau communication, peut-être toucher d'autres gens. Peut-être leur expliquer vraiment ce qu'est un budget participatif, on est peut-être parti du fait qu'ils connaissent le budget participatif, ce qui n'est pas forcément le cas. Ça marche bien dans les villes où cela marche depuis plusieurs années, ils ont l'habitude mais ils sont limités parce qu'ils en ont beaucoup. Ici, ça n'a pas démarré, il faut donc refaire un démarrage.

André BLUZE

Il faut le faire avant la fin de la mandature parce que c'était un des projets phares.

Marc TOURELLE

Il faut trouver quelque chose, se réinterroger.

Christophe MOLINSKI

Nous allons nous reposer la question de savoir comment communiquer différemment.

Dominique JAILLON

J'ai quelques Noiséens qui m'ont fait remarquer que, lorsque l'on rentre dans Noisy par le rond-point central, on passe sur le pont de chemin de fer, et ce pont est en fer brut. Et ils m'ont demandé si la mairie ne pouvait pas réfléchir à un projet pour fleurir ce pont, c'est notre premier pont lorsque l'on arrive à Noisy.

Et je m'interrogeais donc sur le budget participatif, est-ce qu'un projet qui consisterait à vouloir fleurir ce pont pourrait être éligible au budget participatif ?

Marc TOURELLE

L'idée du budget participatif, c'est sur un projet vraiment pris en charge.

Christophe MOLINSKI

Pourquoi pas ? Si, d'un point de vue environnemental cela améliore, mais après il faut le budgéter. C'est aussi cela que les gens doivent comprendre, il faut que l'on soit dans les 16 000 €.

André BLUZE

Si j'ai bien compris, le budget participatif est à l'initiative de citoyens, je pense donc que pour fleurir le pont, on a quand même un budget de végétalisation de la ville, pour une petite longueur on peut éventuellement consacrer un peu de cet argent pour fleurir ce pont.

Par contre, ce qui pourrait être intéressant, lorsque l'on parle de budget participatif, c'est d'impliquer les jeunes et éventuellement également de l'intergénérationnel, de les mobiliser pour leur dire : « On peut consacrer de l'argent pour faire quelque chose. » Ce n'est pas uniquement du fleurissement, c'est aussi autre chose d'intégrer tout le monde dans la vie de la ville. C'est éventuellement dans ce sens qu'il faudrait présenter le budget participatif, c'est-à-dire avoir un projet que la mairie veut faire avec les habitants de Noisy. À la rigueur, il faudrait peut-être refaire une réunion d'explication sur ce qu'est un budget participatif.

Et j'en reviens à ce qui est regrettable et qui a disparu : peut-être repenser aux comités de quartier qui éventuellement aideraient plus à la construction d'un budget participatif ; c'est une suggestion, ce n'est pas de l'opposition.

Christophe MOLINSKI

Je pense, Marie-France, que tu as parlé du budget participatif au CMJ ?

Marie-France AGNOFE

Effectivement, nous avons prévu un budget participatif propre au CMJ, de 10 000 € pour leurs projets. C'est vrai qu'aujourd'hui ils travaillent sur un certain nombre de projets, nous avons également utilisé la plate-forme participative puisqu'il y a un certain nombre de sujets qu'ils ont évoqués lors des élections. L'idée est de faire un choix par rapport aux trois commissions de différents sujets, on ne sait pas encore si ce ne seront que les jeunes ou également les adultes, mais l'idée est de pouvoir utiliser la plate-forme participative pour ces différents projets.

Aujourd'hui, je dirais que l'on n'a pas encore de projet, on a le « Nettoyons la nature » qui est prévu le 5 juin prochain mais qui ne demande pas de prendre sur le budget participatif puisque l'on a une aide de VGP. Mais ensuite, suivant les projets qui seront décidés, nous pourrions effectivement utiliser ce budget.

Marc TOURELLE

Merci Marie-France, je propose que l'on s'arrête là pour le conseil de ce soir ; nous avons rendez-vous le lundi 17 juin pour la prochaine séance.

Retenez aussi cette date, je n'en ai pas parlé, j'avais oublié : le 5 juin, vous êtes tous invités, il y aura des gants, tout ce qu'il faut, entre 14 h et 17 h, aux côtés du conseil municipal des jeunes et des Noiséens qui voudront bien y participer, pour cet après-midi de nettoyage de la ville. C'est d'autant plus important que les services seront

également mobilisés, ils feront une démonstration de matériel et pourront dire quand ils interviennent sur la propreté en fin d'après-midi, vers 17 heures et les personnes auront un goûter.

Merci, bonne soirée, et rendez-vous lors du prochain conseil municipal le 17 juin.

Secrétaires de séance
Marie-France AGNOFF



Delphine FOURCADE



A Noisy-le-Roi, le 13 mai 2024

Le Maire,



Marc TOURELLE

